



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

AULNAY SOUS BOIS (93) - SOLEIL LEVANT - Requalification d'un ilot pavillonnaire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AULNAY SOLEIL LEVANT

Raison sociale

SCCV

N° SIRET

90448993700014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEMONNIER

Prénom(s)

ANTOINE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique), 6A, 39. Travaux, constructions et opérations	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des d'aménagement., 39A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la requalification d'un îlot pavillonnaire d'environ 1 hectare, situé dans le quartier dit du "Vieux Pays" à Aulnay-sous-Bois (93). Les 15 logements existants seront déconstruits pour laisser place à des bâtiments d'habitat collectif + RDC actifs, organisés autour d'une voie nouvelle et de voies piétonnes, connectées aux voiries attenantes. Le projet proposera 200 logements pour une SDP d'environ 12 500m² au sein de bâtiments allant du R+3 au R+5. Les rez-de chaussée accueilleront environ 1 000m² de locaux d'activités notamment destinés à accueillir des commerces de proximité (environ 500m²) et une crèche (environ 500m²). Il est prévu la réalisation de deux niveaux de parking souterrain regroupant environ 200 places dédiées aux habitants et aux activités conformément aux dispositions du PLU. La requalification de l'îlot prévoit la suppression de la rue de la croix verte / impasse des Tilleuls, la création d'une voie nouvelle reliant la rue de Sevrin et la rue Joseph Berger, et la création d'une venelle piétonne entre le parc Gainville et la rue Princet. Les espaces libres en cœur d'îlot et au droit des bâtiments seront aménagés avec des espaces éco-paysagers largement plantés permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants.

4.2 Objectifs du projet

L'opération participe au renforcement de l'offre de logement de la commune afin de répondre aux besoins spécifiques des habitants au cœur d'un quartier présentant de nombreux atouts : desserte par les transports en commun, présence de nombreux équipements publics (scolaires, sportifs...), services (commerces, santé...) et espaces de nature (parcs publics)... Elle est pleinement compatible avec l'OAP sectorielle "Aulnay sous Bois - Vieux Pays" qui s'applique sur le secteur (voir annexe). Le projet participe à la revitalisation et à la densification d'un secteur pavillonnaire : le renouvellement du tissu urbain existant permet ainsi de répondre aux besoins en logement tout en évitant une artificialisation supplémentaire, le travail sur les formes urbaines et l'architecture permet d'assurer la bonne insertion du projet dans le quartier (notamment les liaisons douces vers les espaces publics et les transports en commun) et l'intégration de locaux d'activités en RDC participe à l'animation du quartier. Une attention particulière est donnée à l'exemplarité environnementale de l'opération (impermeabilisation limitée, architecture bioclimatique, maîtrise du bilan carbone, réduction des besoins énergétiques, création d'espaces éconavagers...) et à la qualité de vie des usagers au sein

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront une phase préalable de déconstruction des bâtiments et aménagements existants : un diagnostic préalable sera réalisé afin d'évaluer les quantités de matériaux associées (ainsi que l'éventuelle présence d'amiante/plomb pour adopter les dispositions adéquates en phase travaux) et d'identifier les potentialités de réemploi/valorisation. Un ensemble de dispositions seront prévues au règlement du chantier afin de réduire les incidences et nuisances liées aux travaux, en particulier durant les phases de démolition : - Organisation du chantier / des accès et gestion des livraisons pour réduire les perturbations sur le réseau routier alentour ; - Gestion du stockage et entretien/maintenance des engins pour limiter les risques de pollutions accidentelles ; - Réduction à la source des déchets et mise en place de dispositifs adaptés pour le stockage/tri et la valorisation ; - Respect de bonnes pratiques sur site afin de minimiser les nuisances sonores/visuelles pour les riverains ; - Prise en compte des sensibilités environnementales du site (avifaune, risques naturels...) ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux comprendront une phase préalable de déconstruction des bâtiments et aménagements existants : un diagnostic préalable sera réalisé afin d'évaluer les quantités de matériaux associées (ainsi que l'éventuelle présence d'amiante/plomb pour adopter les dispositions adéquates en phase travaux) et d'identifier les potentialités de réemploi/valorisation. Un ensemble de dispositions seront prévues au règlement du chantier afin de réduire les incidences et nuisances liées aux travaux, en particulier durant les phases de démolition : - Organisation du chantier / des accès et gestion des livraisons pour réduire les perturbations sur le réseau routier alentour ; - Gestion du stockage et entretien/maintenance des engins pour limiter les risques de pollutions accidentelles ; - Réduction à la source des déchets et mise en place de dispositifs adaptés pour le stockage/tri et la valorisation ; - Respect de bonnes pratiques sur site afin de minimiser les nuisances sonores/visuelles pour les riverains ; - Prise en compte des sensibilités environnementales du site (avifaune, risques naturels...) ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis démolir, aménager et construire - Une demande au cas par cas a été déposée en 2022, et a conduit à une dispense d'étude d'impact (voir annexe). Au regard d'évolutions apportées au projet une nouvelle demande est déposée via le présent dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface de plancher Nombre de logements	(Environ 1, hectare)
Surface d'espaces verts Nombre de stationnements	(Environ 12500, m²)
	(environ 200, logements)
	(Environ 1800, m²)
	(Environ 200, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle est couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de PARIS TERRES D'ENVOL dont la dernière procédure a été approuvée le 07/07/2025. Les parcelles sont situées

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet n'intercepte pas de ZNIEFF. Les plus proches sont : -ZNIEFF de type II "Parc départemental du Sausset" (a 1,7km au N du site) -ZNIEFF de type I "Coteau du Parc départemental du Sausset" (a 2,1km au N du site) -ZNIEFF de type I "Prairies du Parc départemental du Sausset" a 2,3km
En zone de montagne ?	☐	☒	L'operation s'implante sur la commune de Aulnay-sous-Bois en region parisienne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est present sur la zone d'etude. Le plus proche est a environ 5,2km au Sud Est, il s'agit du "Bois de Bernouille"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	L'operation s'implante sur la commune de Aulnay-sous-Bois en region parisienne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel le plus proche est a 13km au Nord du site du projet. Il s'agit du parc "Oise Pays de France".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 4e echance de la Seine-Saint-Denis a ete approuve par arrete prefectoral le 28 fevrier 2025. Le PPBE 2025-2029 de la metropole du grand Paris a ete adopte. La commune d'Aulnay-sous-Bois s'est dotee d'un PPBE le 20 decembre 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'Eglise Saint Sulpice, classée monument historique sur la commune de Aulnay-sous-Bois, est située à moins de 500m du projet. Les parcelles sont comprises dans le périmètre de protection du monument. Les services de la DRAC Ile de France et notamment l'ABF sont associés à l'opération et consultes sur les aspects architecturaux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune enveloppe d'alerte de zone humide n'est identifiée sur les parcelles du projet (Source : carto2geo - DRIEAT Ile de France).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPRN approuvé au 18 avril 1995 pour l'alea de mouvement de terrain liés à la dissolution du gypse. Un PPRN a été prescrit le 23 juillet 2001 pour l'alea mouvement de terrain dus au retrait
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les recommandations des études géotechniques menées successivement sur les parcelles seront suivies pour évaluer le risque et éviter tout impact pour les futures constructions.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas sur un milieu pollué. Le site pollué ou potentiellement pollué le plus proche se trouve à 200 mètres du projet (Comptoir des Minéraux et Matières Premières). Il n'y a pas d'ICPE à proximité du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Aulnay-sous-Bois fait partie d'une Zone de Répartition des Eaux. Les communes du territoire de Paris Terres d'Envol se situent en ZRE (nappe de l'Albien-Neocomien) faisant partie d'un arrêté préfectoral du 21/12/2004.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne s'implante pas dans un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont les sites de Seine-Saint-Denis (multisites), situés entre 2 et 7 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un site classé

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments de l'opération seront raccordés aux réseaux d'alimentation en eau potable de la commune. Aucun prélèvement n'est prévu sur site. Afin de limiter l'incidence de l'opération sur la ressource en eau, la conception limitera les besoins en eau potable des projets (mise en place équipements hydroéconomiques et choix d'espèces nécessitant peu/pas d'arrosage).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	En 02/2022, le niveau stabilisé de la nappe a été relevé vers -1,0 / -2,0 m/TN. la nappe serait située vers 1,3 / 2,3 m au-dessus du fond de fouille prévu pour le projet. Il sera mis en place un rabattement de la nappe adapté, ce dispositif fera l'objet d'études spécifiques et d'échange avec les autorités compétentes. Une étude hydro sera réalisée afin de définir les fluctuations saisonnières de la nappe, le niveau des Hautes Eaux actuelles de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'opération va générer des matériaux de déconstruction et des déblais liés aux terrassements. Un diagnostic sera réalisé avant les démolitions pour évaluer les quantités de matériaux issues de l'existant et identifier les filières adaptées (reemploi, valorisation matière/énergie, évacuation...). Les déblais seront réutilisés pour l'aménagement des parcelles, ou évacués en filière adaptée conformément aux recommandations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les aménagements et les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires. L'approvisionnement du chantier sera organisé de manière à limiter les perturbations routières.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet augmente le nombre d'habitants sur le secteur, toutefois cette évolution a été identifiée par la collectivité (OAP "Vieux Pays") et les capacités nécessaires en terme d'approvisionnement / traitement des eaux anticipées. Le projet sera livré progressivement, et les concessionnaires seront sollicités dans le cadre de l'opération.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est fortement artificialisé, et les espaces verts relativement morcelés (jardins individuels). Il ne se situe pas dans un espace protégé. Le projet prévoit la création d'espaces verts généreux en cœur d'îlot et le long des voiries/venelles. Les différentes strates permettront d'apporter de la diversité au paysage et d'accueillir plus de biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les Sites de Seine-Saint-Denis, au titre de la Directive Oiseaux, situés à environ 2 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les parcelles sont déjà urbanisées, le projet participe au renouvellement urbain de la commune en les requalifiant et en densifiant une zone déjà dédiée au logement pour répondre aux besoins identifiés sur la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas d'ICPE à proximité du projet. Le projet n'est pas non plus concerné par le passage de canalisations de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un risque moyen de retrait gonflement des argiles, un risque de mouvement de terrain (dissolution du gypse) : les recommandations des études géotechniques menées successivement sur les parcelles seront suivies pour évaluer le risque et éviter tout impact pour les futures constructions. Concernant le risque inondation, les niveaux bas du projet interceptant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	risques sanitaires seront pris en chantier. Le projet n'est pas concerné par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'operation supprime la rue de la croix verte et creee une voie nouvelle : une etude de trafic a ete realisee dans le cadre du projet (cf annexe 8). Les usagers pourront rejoindre les gares RER, etablissements scolaires ou commerces en bus (arret Soleil Levant) ou a velo (mise en place de locaux dans le projet), limitant ainsi l'usage de la voiture individuelle au quotidien. Des emplacements seront dedies a la recharge de vehicule electriques afin
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra etre temporairement source de bruit : demolition, engins... La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances. Le projet ne modifiera pas les niveaux de bruits
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerne par des nuisances liees aux rues de Sevran et Princet (voir annexe). Les logements seront proteges du bruit (isolement des facades) et au maximum orientes sur le coeur d'ilot
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites du projet ne vont pas engendrer de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisances olfactive est identifiee sur les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, le projet pourra etre temporairement source de vibrations : demolition, engins... La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur du projet respectera la reglementation en vigueur visant a en reduire l'impact sur l'environnement et la sante : Dispositifs de declenchement maitrise de l'intensite/couleur...
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe en milieu urbain, le secteur est concerne par le phenomene de pollution lumineuse
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les trafics engendres par l'operation ne modifiant pas de maniere significative les niveaux de trafics sur le secteur, l'operation n'aura pas d'incidence particuliere sur les niveaux de pollution atmospherique. En complement, l'usage des modes alternatifs participera a la reduction des emissions liees aux trafics routiers. En chantier, les dispositions adaptees permettront de limiter les nuisances et rejets dans l'air lies aux engins
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'operation sera source d'eaux usees et d'eaux pluviales. Les parcelles sont desservies par le reseau d'assainissement public et s'y raccorderont suivant les dispositions adequates
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Afin de reduire les volumes d'eaux pluviales rejetees au reseau, la conception prevoit des surfaces permettant la gestion alternative des EP (toitures, espaces verts en RDC revetements permeables...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'operation va generer des materiaux de deconstruction et des deblais lies aux terrassements. Un diagnostic sera realise avant les demolitions pour evaluer les quantites de materiaux issues de l'existant et identifier les filieres adaptees (reemploi, valorisation, evacuation). La construction sera source de dechets de differents types, ceux-ci seront tries / evacues et si possible valorises via des filieres adaptees. En exploitation, les logements
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone de presumption de prescriptions archeologiques et dans le perimetre de protection d'un monument historique. (cf annexe 8) La DRAC et l'ABF seront consultes et leurs preconisations respectees.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet reutilise un foncier deja urbanise, dedie a du logement. Il respecte les prescriptions du PLUi liee au zonage en vigueur, et a l'OAP qui s'applique sur les parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets ayants depose des cas par cas ou des etudes d'impacts a Aulnay-sous-Bois en 2025 sont assez distants de la zone du projet pour ne pas avoir d'incidences significatives sur la zone du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ensemble des études permettant de caractériser les sensibilités et enjeux sont menées en amont du projet (circulation, géotechnique, hydrogéologie, pollution des sols...) de sorte à prévoir les dispositions adaptées en conception (ex : recommandations pour la réalisation des fondations, la prise en compte du gypse...). Au-delà des sensibilités liées au site, le projet déploiera différentes solutions architecturales et techniques permettant de respecter les niveaux de performance et d'exemplarité de la RE2020 et de la certification NF Habitat HQE (spécifique aux sensibilités liées aux projets de logement : qualité sanitaire,). Ainsi, l'ensemble des enjeux sont pris en compte par le projet et des solutions adéquates sont mises en place.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Respect des préconisations issues des études géotechniques - Maîtrise des sources de pollution diverses - Comportements à adopter en cas de pollution accidentelle - Intégration d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur, s'intégrer dans le paysage et apporter de la biodiversité - Respect de bonnes pratiques en phase chantier - Viser un équilibre déblais/remblais - Dispositifs de gestion des déchets - Objectif d'un équilibre déblais/remblais - Favoriser des déplacements à faible impact - Mise en place d'une gestion adaptée des déchets de chantier - Réduction des pollutions lumineuses en chantier - Promouvoir l'accessibilité

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que l'opération : - participe à l'amélioration de l'offre de logements de la commune via un projet de renouvellement urbain et de densification d'un secteur pavillonnaire proche de nombreux équipements publics, commerces/services et transports en commun - se base sur différentes études et diagnostics permettant d'appréhender l'ensemble des sensibilités environnementales et sanitaires liées au site de sorte à intégrer les solutions architecturales, paysagères et techniques adaptées ; - n'aura pas d'effet notable sur l'environnement ou la santé. Il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)